# (5) La Renaissance

# L'affirmation du français

### (XVIe siècle)

Le XVIe siècle fut celui de la Renaissance. Au plan des idées, en dépit des guerres d'Italie et des guerres de religion qui ravagèrent la France tout au long du siècle, le pays vécut une période d'exaltation sans précédent: le développement de l'imprimerie (inventée au siècle précédent), la fascination pour l'Italie, et l'intérêt pour les textes de l'Antiquité, les nouvelles inventions, la découverte de l'Amérique, etc., ouvrirent une ère de prospérité pour l'aristocratie et la bourgeoisie.

Le XVIe siècle fut marqué par la prépondérance de l'Italie dans presque tous les domaines en raison de sa richesse économique, son avance technologique et scientifique, sa suprématie culturelle, etc. La cour de France se raffina en s'italianisant.

Au moment de la Renaissance, l'Italie avait tout pour exercer une très grande fascination sur les Français.

De fait, la cour de France s'exprimait autant en italien qu'en «françois», car des centaines de courtisans étaient d'origine italienne et avaient adopté les usages italiens, que ce soit la mode, les arts, la musique, l'alimentation, etc.

1.2 Les italianismes

L'influence culturelle de l'Italie se refléta nécessairement dans la langue française au moyen des emprunts. Des milliers de mots italiens pénétrèrent le français, notamment des termes relatifs à la guerre (canon, alarme, escalade, cartouche, etc.), à la finance (banqueroute, crédit, trafic, etc.), aux moeurs (courtisan, disgrâce, caresse, escapade, etc.), à la peinture (coloris, profil, miniature, etc.) et à l'architecture (belvédère, appartement, balcon, chapiteau, etc.). En réalité, tous les domaines ont été touchés: l'architecture, la peinture, la musique, la danse, les armes, la marine, la vie de cour, les institutions administratives, le système pénitencier, l'industrie financière (banques), le commerce, l'artisanat (poterie, pierres précieuses), les vêtements et les objets de toilette, le divertissement, la chasse et la fauconnerie, les sports équestres, les sciences, etc. Bref, une véritable invasion de quelque 8000 mots à l'époque, dont environ 10 % sont utilisés encore aujourd'hui.



Cet apport considérable de quelque 8000 mots n'a pas duré très longtemps, seulement quelques décennies. La plupart de ces italianismes sont disparus avec le temps,

Parmi les plus grands pourfendeurs des italianismes, il faut mentionner sans nul doute Henri Estienne (1528-1598), un imprimeur huguenot. Henri Estienne qualifiait ces usages de «barbarismes», de «barragouinage», de «langage farragineux», de «jergonnage» (jargonnage) ou encore de «jergon si sauvage / appelé courtisan langage». Se qualifiant lui-même de «tyran des mots», Henri Estienne s'opposa toute sa vie tant à la langue vulgaire qu'à la langue savante, en combattant les latinismes, les archaïsmes, les italianismes, les patois et les termes techniques. Il aurait avoué sur son lit de mort qu'il avait voulu «maintenir la pureté de la langue française». On qualifierait certainement Henri Estienne aujourd'hui de «puriste»!

2 Les guerres de religion (1562-1598) et le Nouveau Monde

Le XVIe siècle fut aussi l'époque des guerres de religion, contrecoup de la réforme d'Henri VIII en Angleterre (protestantisme), de Luther en Allemagne et de Calvin en Suisse. Ces guerres étaient liées à la mentalité du temps; il semblait n'y avoir que deux possibilités pour ceux qui confessaient une autre religion: se convertir ou périr, selon le principe du «crois ou meurs».

Quoi qu'il en soit, la Réforme entraîna le déclin du latin en introduisant l'usage des langues vulgaires (vernaculaires) dans le culte et les Saintes Écritures. Erasme (1469-1536), l'un des plus grands humanistes de la Renaissance et l'un des grands penseurs de son époque, était un théologien hollandais né à Rotterdam, d'où son nom Desiderius Erasmus Roterdamus. Dans un texte rédigé en latin de 1516 (Paracelsis), Erasme prétendait que, si les théologiens s'opposaient à ce que le peuple lise la Bible dans leur langue (maternelle), c'est qu'ils désiraient se réserver un rôle de «prophète» ou d'«oracle». Dans Opera Omnia (1523), il considérait normal de lire l'Évangile dans sa langue (maternelle) plutôt que de répéter comme un perroquet des paroles incompréhensibles. Cependant, le français continuera d'être mal perçu en France par l'Église catholique durant tout le XVIe siècle. Tandis que le latin continuait d'être la langue de l'Église catholique, le français était devenu celle de l'Église protestante en France et en Suisse romande. Les imprimeries de Genève et d'Amsterdam devinrent par le fait même des centres importants de diffusion du français en Europe et en France.

Par leur brassage d'hommes et d'idées, les campagnes militaires dans le royaume de France contribuèrent, plus que tout autre cause, à faire entrer dans la langue française un certain nombre de mots anglais et espagnols.

Le français a emprunté de l'Espagne (et du Nouveau Monde) quelque 300 mots, et du Portugal, une cinquantaine de mots. Ces emprunts sont entrés en français à partir de la Renaissance jusqu'au XVIIe siècle;



François 1er nomma Jacques Cartier (1491-1557) à la tête d'une première expédition en 1534. Ce dernier devait découvrir de nouveaux territoires et fonder éventuellement un empire colonial. Au plan linguistique, les voyages de Cartier contribuèrent à fixer très tôt la toponymie de l'est du Canada: les noms de lieu sont depuis cette époque ou français ou amérindiens.

3 Le français comme langue officielle?

À la fin du XVe siècle, qui avait connu des conflits militaires, l'expansion du français se trouvait renforcée. Le roi de France avait désormais une armée permanente et ces immenses brassages de la population mâle par les guerres n'ont pu que favoriser le français auprès des soldats patoisants. Avec ses 20 millions d'habitants, la France restait le pays le plus peuplé d'Europe et les impôts rendaient le roi de France plus riche que ses rivaux, ce qui contribua à asseoir son autorité et à promouvoir sa langue. À partir de 1528, le roi François Ier manifesta son intention de s'installer à Paris.

Dès lors, toute une population nouvelle et influente prit racine à Paris et propagea le «françois» du roi. Il s'élabora ainsi une forme de français, tantôt populaire tantôt cultivé, qui s'étendit dans toute l'Île-de-France. La variété populaire, le parisien ( aujourd'hui le francilien?), est celle des artisans, des ouvriers ou manœuvres, des serviteurs, des petits marchands, etc. La variété cultivée, le françoys, est celle de la religion, de la bourgeoisie, de l'enseignement, de l'administration et du droit. Ces deux variétés étaient différentes, surtout dans la prononciation et le vocabulaire, mais néanmoins intelligibles entre elles.

l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), qui marquera le plus le statut du français. Cette ordonnance traitait de la langue, du moins partiellement (deux articles), car le titre de l'ordonnance mentionnait clairement qu'il s'agissait de la justice: Ordonnance du Roy sur le faict de justice. Pour François Ier, cette ordonnance était une façon de réduire le pouvoir de l'Église tout en augmentant celui de la monarchie.

C'est dans son château de Villers-Cotterêts que François Ier, qui parlait le françoys, le latin, l'italien et l'espagnol, signa l'ordonnance imposant le françoys comme langue administrative au lieu du latin.

Cette mesure royale faisait en sorte que les procédures judiciaires et les décisions de justice soient accessibles à la population. Pour cela, il fallait utiliser le «langage maternel francoys» au lieu du latin. Aujourd'hui, on considère que ce texte de François Ier faisait du français la langue officielle de l'État,

De façon générale, les historiens croient que l'ordonnance de 1539 n'était pas dirigée contre les parlers locaux, mais seulement contre le latin de l'Église utilisé par les «gens de droit» ou de justice.

Avant 1550, près de 80 % des livres imprimés en France étaient en latin, cette proportion était passée à 50 % en 1575. Néanmoins, l'imprimerie favorisa la diffusion du français: il parut plus rentable aux imprimeurs de publier en français plutôt qu'en latin en raison du nombre plus important des lecteurs dans cette langue.

On sait ce qui arriva: vers 1520, la Bible et l'Évangile furent traduites en français et tous les calvinistes de France ou de Suisse s'évertuèrent à répandre les Saintes Écritures sous cette forme, évidemment au grand dam de la hiérarchie catholique qui tenait à son latin. Bon gré mal gré, les polémiques «religieuses» finirent toutes par être rédigées en français, aussi bien qu'en latin.

4 Les problèmes du français

Le français de l'époque était loin d'avoir résolu tous les problèmes qui freinaient encore son expansion. Il y avait l'incontournable question de la présence des patois qu'on appelait de plus en plus des «dialectes» (depuis Ronsard), mais aussi la non-uniformisation de l'orthographe, l'omniprésence des «écumeurs de latin» et l'absence d'ouvrages portant sur la description du français.

4.1 L'omniprésence des patois

langue régionale appelée patois (dialecte). Ce terme de «patois» est un mot typiquement français inventé plutôt pour des intérêts politiques que linguistiques. Le mot a probablement été inventé à la fin du XIIe siècle pour désigner le parler des paysans. Dès le XVe siècle, le mot patois fut considéré comme une forme de parler grossière par comparaison au français du roi. On ne parlait «françois» (variété basse) comme langue maternelle qu'à Paris, dans certaines villes du Nord (Rouen, Reims, Metz, etc.) et au sein des classes aristocratiques (variété haute) du nord de la France. Partout ailleurs, le «françois», quand il était connu, demeurait une langue seconde (variété basse ou haute) pour l'aristocratie et la grande bourgeoisie.

Jusqu'ici, on employait le terme de «patois» pour désigner les parlers régions du royaume de France. En général, le mot faisait référence à un «parler incompréhensible» par les autres locuteurs. une connotation négative. C'est pourquoi Pierre de Ronsard (1524-1585) trouva le mot «dialecte» (du grec dialektos: «langue») pour désigner son «parler vendômois». Au XVIe siècle, tout le monde prit conscience et de l'unité et de la disparité linguistiques dans le royaume de France. Le mot «dialecte» fut alors employé dans les milieux littéraires pour désigner le fonds lexical dans lequel les écrivains et les poètes pouvaient puiser des «mots de leur terroir».

Par la suite, tous les dictionnaires conserveront cette approche dépréciative de la notion de dialecte.

Les notions de «dialecte» et de «patois» seront toujours associées à un usage «inférieur», «corrompu», «grossier», «rural», «paysan», par opposition à la «langue» françoise jugée «supérieure», «raffinée», «douce», «élégante», sinon «royale». Cette hiérarchisation des parlers permettra aux érudits de l'époque de faire dériver tous les dialectes de France de la seule et unique langue française, ce qui, on le sait aujourd'hui, est tout à fait erroné, puisque tous ces dialectes, comme le français, proviennent du même latin d'origine. Le discours du «triomphe» de la langue nationale sur les patois et de la supériorité du français sur les idiomes des provinces deviendra le modèle institutionnel de la civilisation. Par le fait même, la langue se transformera un objet politique comme langue de l'État, c'est-à-dire une langue officielle qu'il faudra organiser et réglementer.

Le XVIe siècle fut aussi celui d'une certaine uniformisation de l'orthographe. Jusqu'alors, tous les clercs, érudits, juristes, copistes, poètes et autres écrivaient les mots comme bon leur semblait, sans aucune véritable contrainte. Certains esprits de la Renaissance furent sensibles à la gêne qu'imposait alors l'orthographe, surtout avec les contraintes apportées par l'imprimerie. Les typographes, une profession alors fort à la mode depuis l'invention de l'imprimerie, fut responsable de biens des traditions, parfois fort sottes, sinon bien encombrantes.

Ainsi, les imprimeurs introduisirent des consonnes étymologiques absentes dans la graphie française, alors qu'elles n'étaient pas prononcées. Par exemple, un g et un t dans doi apparut pour rappeler que le mot doigt provenait du latin digitum. Il en fut de même pour le p de compter (< lat. computare), le b de doubter (< lat. dubitare), le c de faict (< lat. factum), le g de congnoistre (< lat. cognoscere), le p de corps < lat. corpus) ou de temps < lat. tempus), le h de homme (< lat. homo), le b de soubdain (< lat. subitaneus), le p de sept (< lat. septem), le g de vingt (< lat. viginti), le x de paix (< lat. pax). Et il y en a eu beaucoup d'autres! En ancien français, ces mots s'écrivaient respectivement conter, doter, faz, conoitre, cors, tems, om, sudein, set, vint et pais. De cette façon, les latiniseurs, qui voulaient absolument reconnaître la forme latine derrière la forme française, multipliaient les lettres superflues rappelant l'étymologie latine. Ces complications orthographiques faisaient l'affaire des typographes qui pouvaient ainsi non seulement afficher leurs connaissances, mais aussi recevoir des honoraires plus élevés parce que les mots d'imprimerie étaient plus longs à composer.

Cela étant dit, c'est à cette époque que nous devons cette déplorable orthographe du français dont les francophones subissent encore les servitudes.

À partir des années 1530, certains érudits commencèrent à protester contre l'envahissement du français par le latin.

- Les doublets

C'est aussi à cette époque que nous devons une augmentation importante des doublets, même si ce processus était apparu dès la début de l'ancien français. À la Renaissance, les doublets devinrent l'une des manifestations courantes du renouvellement du vocabulaire. Un doublet correspond à deux mots de même origine étymologique, dont l'un a suivi l'évolution phonétique normale, alors que l'autre a été emprunté directement au latin (parfois au grec) après quelques siècles.

En français, les doublets touchent généralement des mots d'usage très courant, mais peu de termes scientifiques ou de la vie quotidienne ou familiale.



- Le fameux participe passé de Marot

C'est au XVIe siècle qu'apparaît la règle de l'accord du participe passé avec avoir. Nous la devons à Clément Marot (1496-1544). Ce dernier l'avait empruntée à un professeur italien qui, enseignant le français à des Italiens, essayait de trouver un système sous-jacent au fonctionnement du participe passé. Marot a formulé ainsi la règle du participe passé avec avoir :

Notre langue a cette façon

Que le terme qui va devant

Volontiers régit le suivant.

Les vieux exemples je suivrai

Pour le mieux: car, à dire vrai;

La chanson fut bien ordonnée

Qui dit: «M'amour vous ai donnée».

Et du bateau est étonné

Qui dit: «M'amour vous ai donné».

Voilà la force que possède

Le féminin quand il précède.

Or prouverai par bons témoins

Que tous pluriels n'en font pas moins:

Dieu en ce monde nous a faits;

Faut dire en termes parfaits:

«Dieu en ce monde nous a faits»;

Faut dire en paroles parfaites:

«Dieu en ce monde les a faites»;

Et ne faut point dire en effet:

«Dieu en ce monde les a fait».

Ni «nous a fait» pareillement,

Mais «nous a faits» tout rondement.

L'italien, dont la faconde

Passe les vulgaires du monde,

Son langage a ainsi bâti

En disant: Dio ci à fatti.

C'est cette règle (le mot amour était féminin), fondée sur l'opposition entre le participe passé avec être et le participe passé avec avoir, que nous observons aujourd'hui. À l'époque de Clément Marot, elle n'aurait connu qu'un succès relatif: les écrivains suivaient plus ou moins cette nouvelle règle. On pouvait écrire «la lettre qu'il a écrite», aussi bien que «il a une lettre écrite» ou «il a écrite une lettre».

3.4 Les défenseurs du français

De plus en plus de savants écrivirent en français, notamment les mathématiciens, les chimistes, les médecins, les historiens et les astronomes, et plusieurs écrivains préconisèrent d'employer cette langue, dont Du Bellay, Ronsard, Rabelais, Montaigne, Robert Estienne, etc.

Il favorisait ouvertement l'enrichissement du vocabulaire par la création de termes nouveaux (abréviations de termes existants, création de mots composés, réactivation du sens des racines anciennes, etc.). Les emprunts à d'autres langues, régionales ou étrangères (grecque et latine notamment) sont également conseillés, à condition que les mots choisis soient adaptés en français. Du Bellay recommandait aussi d'abandonner les formes poétiques médiévales employées jusqu'à Clément Marot et préconisait l'imitation des genres en usage dans l'Antiquité, tels que l'élégie, le sonnet, l'épopée ou l'ode lyrique, mais aussi la comédie et la tragédie. Du Bellay considérait aussi que le latine et le grec étaient des langues mortes, devenues difficiles d'accès, contrairement aux langues vivantes:

Robert Estienne (1503-1559), le fils de Henri Estienne, était un imprimeur huguenot, mais aussi l'un des humanistes les plus érudits de son époque. Dans De la précellence du langage françois (1579, ), Robert Estienne estimait que les patois constituaient une richesse pour le royaume, mais que le «françois» devait demeurer la langue principale:

Robert Estienne introduisit en 1530 l'accent aigu, l'accent grave et l'accent circonflexe.

René Descartes (1596-1659) qui justifiait ainsi son choix du français dans la rédaction de son célèbre Discours de la méthode (1637):

Et si j'écris en français qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure, jugeront mieux de mes opinions, que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens; et pour ceux qui joignent le bon sens avec l'étude, lesquels seuls je souhaite pour mes juges, ils ne seront point, je m'assure, si partiaux pour le latin, qu'ils refusent d'entendre mes raisons pour ce que je les explique en langue vulgaire.

Après avoir écrit son ouvrage en français, Descartes retourna au latin pour ses Méditations métaphysiques et Les principes de la philosophie, mais il avait néanmoins ouvert le chemin et d'autres ensuite n'hésiteront plus à écrire la science en français.

5 Les premières descriptions du français

Au cours du XVIe siècle, la langue française s'était considérablement enrichie et diversifiée. Les latinismes, italianismes, dialectalismes, néologismes, etc., avaient fini par accroître la masse des mots du français. Le français était devenu une langue littéraire et un instrument acceptable pour la transmission des connaissances scientifiques. C'est à cette époque que commencèrent les premières grammaires et les premiers dictionnaires rédigés en France, car l'Angleterre avait précédé les Français à ce sujet.

C'est depuis Robert Estienne (1503-1559) que les répertoires de mots sont appelés des «dictionnaires», ce mot provenant du latin médiéval dictionarium, lui-même issu de dictio signifiant «action de dire» ou «réservoir de dictions, de mots». Robert Estienne publia en 1539 le Dictionnaire Francois latin contenant les motz et manieres de parler françois tournez en latin. L'ouvrage contenait 9000 mots français, chacun suivi d'une définition en latin; la seconde édition passera à 13 000 entrées. Le dictionnaire mettait l'accent sur le lexique spécialisé.

L'année suivante (1530), l'Anglais John Palsgrave (1480-1554) publiait Lesclaircissement de la langue françoyse. Palsgrave mettait l'accent sur la prononciation et la manière de former les lettres tout en présentant un vocabulaire bilingue, ce qui en faisait un dictionnaire. L'auteur anglais voulait faire connaître la grammaire du français au moyen de règles précises. Il croyait que le français était «en général corrompu à cause du manque de règles et de préceptes grammaticaux». Il faut dire que de nombreux grammairiens français s'entêtaient à rédiger leurs règles du «françois» en... latin.

Progressivement, les grammairiens en vinrent à trouver une terminologie fraçaise: adjectif, conjonction, adverbe, conjugaison, terminaison, etc. En 1550, parut un ouvrage important de Louis Meigret (v. 1500-v. 1558) : Tretté de la grammaire francoeze, fet par Louis Meigret Lionoes. Meigret désirait qu'on écrivit comme on parle et il a inventé un système graphique très particulier.

Le projet de Meigret était d'élaborer les règles d'un «langage entendible» à partir d'une «commune observance». Chez ce grammairien, la norme orthographique ne prétendait pas être autoritaire, mais devait plutôt provenir d'un usage réel. L'ouvrage de Meigret est le premier du genre à utiliser les adjectifs français et française (au lieu de françois/françoise) pour désigner la langue.

Pour sa part, le grammairien Honorat Rambaud (1516-1586) voulut proposer, lui aussi, une orthographe calquée sur la prononciation. Le traité de 351 pages de Rambaud proposait 24 nouvelles lettres de plus et atteignait les 52 lettres. Le système de Rambaud fut perçu comme l'œuvre d'un fou par les érudits de son époque. Bref, les études de Meigret de Rambaud démontrent qu'il n'est pas aisé de calquer l'orthographe sur la prononciation. Une orthographe étymologique permet de garder la langue fixe, alors qu'une orthographe calquée sur la prononciation est soumise au changement périodique.

Mentionnons aussi un autre ouvrage qui a fait fureur au XVIe siècle: la Gramere de Pierre de la Ramée (1515-1572) dit Petrus Ramus. Il a proposé des réformes grammaticales avec la distinction de la lettre u et de la lettre v (confondues à cette époque), ainsi que des trois «e» : e, é (accent aigu) et è (accent grave).

À la fin du XVIe siècle, la langue française avait beaucoup changé. L'orthographe n'était pas encore vraiment normalisée, et il était fréquent de trouver dans la même page, voire un même paragraphe, des graphies différentes pour un même mot.

Bien qu'encore assez différente du français contemporain, la langue de cette époque peut aujourd'hui se lire sans qu'il ne soit nécessaire de passer par la traduction; il s'agit presque du français moderne. Cependant, le peuple continuait d'ignorer à peu près tout de cette langue qui commençait à se codifier. La population paysanne était massivement illettrée et, dans les campagnes, seuls les notables pouvaient lire et écrire le «françois».